



## COMITE DU 14 OCTOBRE 2020

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>C2020</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>01</b>
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nombre de membres absents et excusés : 16

### FINANCES

#### BUDGET PRINCIPAL 2020

#### DECISION MODIFICATIVE N°1

Le quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2019 tel que détaillé ci-après ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 octobre 2020 ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Roland MARUT ;

Considérant que :

Le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à un montant total de 1 755 700 € soit :

- Section de fonctionnement : 1 610 550 €
- Section d'investissement : 145 150 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Que les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement correspondent :

- A des ajustements de crédits nécessaires à la prise en charge des surcoûts d'exploitation :
  - o Inscription des mesures conservatoires suite aux dégâts occasionnés par une tempête sur le site de St-Jean-du-Cardonnay (45 000 €),
  - o Couverture de potentiels frais consécutifs à l'augmentation des tonnages (44 900 €),
  - o Recherches pour la valorisation de la biomasse (13 000 €),
  - o Financement d'un audit sécurité incendie au centre de tri (45 000 €),
  - o Mesures sanitaires « covid-19 » (15 000 €),
  - o Subvention à la protection Civile (500 €) ;

- A une annulation d'anciens titres de recettes du budget annexe « Réseau de Chaleur » aujourd'hui dissout (2 000 €) ;
- A une réévaluation des besoins en amortissement de 115 000 € ;
- A une augmentation du virement vers la section d'investissement de 30 150 €.

Qu'en recettes de fonctionnement, des baisses au niveau des soutiens (- 120 000 €) ainsi que des ventes de matériaux (- 288 000 €) sont compensées par des recettes exceptionnelles issues de ventes de matériels (140 500 €), de remboursements d'assurance (sinistre GTA de l'UVE pour 135 000 € ; St Jean du Cardonnay pour 45 000 €), ainsi que de pénalités sur nos marchés publics (94 500 €).

Que par ailleurs, plusieurs recettes sont réévaluées à la hausse :

- Solde de soutien CITEO 2018 plus important que prévu : 674 000 € ;
- Vente du verre non impacté par le confinement comme envisagé au BS : 45 000 € ;
- Redevances de la convention avec le SMDO, ainsi que des DMR incinérés lors du confinement : 822 900 € ;
- Atténuations de charges de personnel, suite à un remboursement d'assurance : 61 000 €.

Qu'enfin, des écritures d'ordre complètent la partie recette (650 €).

Considérant donc que l'équilibre est réalisé par la constitution d'une enveloppe pour dépenses imprévues (1 300 000 €).

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Considérant que les dépenses d'investissement se composent :

- Pour l'opération 2017-14 « Construction et aménagement du quai de Dieppe » :
  - Affectation à l'opération des recettes des pénalités liées au marché (94 500 €) ;
- Pour l'opération 2020-02 « Matériels informatiques et logiciels 2020 » :
  - Inscription de 10 000 € pour l'acquisition de matériels dans le cadre du télétravail ;
- Pour l'opération 2020-05 « Equipement et matériels d'exploitation 2020 » :
  - Inscription de 40 000 € en acquisition de véhicules ;
- Une réaffectation de crédits entre les opérations 2017-12 « Aménagement du site de St Jean du Cardonnay » et 2019-05 « Equipement et matériel d'exploitation 2019 » vers l'opération 2018-31 « Atelier mécanique ULM » (12 000 €) ;
- D'écritures d'ordre pour 650 € (chapitre 040).

Qu'en recettes d'investissement, les dotations d'amortissement sont augmentées de 115 000 €.

Considérant donc que l'équilibre est réalisé en augmentant le montant du virement de la section de fonctionnement de 30 150 €.

Considérant enfin que la Commission de finances du 14/10/2020 a rendu un avis favorable sur le projet de DM n°1 au BP2020, le Comité :

- Adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2020 dont les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
011 - 611	Prestations de service	44 900,00 €
011 - 615221	Entretien réparation bâtiments publics	45 000,00 €
011 - 617	Etudes et recherches	45 000,00 €
011 - 6226	Honoraires	13 000,00 €
011 - 6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00 €
65 - 6574	Subventions aux associations	500,00 €
67 - 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €
042 - 6811	Dotations aux amortissements	115 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 300 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	30 150,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 610 550,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
013 - 6419	Remboursements sur rémunérations	61 000,00 €
77 - 7018	Ventes de matériaux	-288 000,00 €
70 - 7018	Vente du Verre	45 000,00 €
70 - 70688	Redevances	822 900,00 €
74 - 7478	Soutiens CITEO	674 000,00 €
74 - 7478	Soutiens autres	-120 000,00 €
77 - 7711	Dédits et pénalités reçues	94 500,00 €
77 - 7788	Produits exceptionnels	320 500,00 €
042 - 777	Amortissement des subventions	650,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 610 550,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
2017-12 - 2188	Autres immobilisations corporelles	-4 512,00 €
2017-14 - 2315	Construction quai de Dieppe	94 500,00 €
2018-31 - 2188	Autres immobilisations corporelles	12 000,00 €
2019-05 - 2188	Autres immobilisations corporelles	-7 488,00 €
2020-02 - 2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
2020-05 - 2182	Matériel de transport	40 000,00 €
040 - 13918	Subventions d'équipements transférées au compte de résultat	650,00 €
<b>Total</b>		<b>145 150,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	30 150,00 €
040 - 281533	Amortissements réseaux câblés	115 000,00 €
<b>Total</b>		<b>145 150,00 €</b>

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-C20201014\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020

Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

